

DEMANDE D'AIDE AUX DÉPLACEMENTS DES SPORTIFS INDIVIDUELS AMATEURS ET LICENCIÉS DANS LE CHER

Le Conseil départemental soutient le sport de haut niveau en participant au financement des déplacements des sportifs individuels amateurs et licenciés dans le Cher, qui à l'issue de compétitions départementales ou régionales se sont qualifiés aux championnats de France.

L'aide départementale concerne **uniquement les déplacements aux championnats de France, pour les sportifs âgés de 25 ans, au plus**, non soumis à l'impôt sur le revenu et pour lesquels les clubs ou les sportifs ne bénéficient d'aucune aide fédérale (Fédération, ligues, comité départemental). **Pour les compétitions handisports et sports adaptés, l'aide est accessible sans notions d'âge ni de ressources.**

Le montant de l'aide est de **50 euros par déplacement et par sportif.**

L'aide départementale sera versée aux sportifs via le club où ils sont licenciés.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CLUB

Nom du club :

Nom du président :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Tout dossier incomplet, ne pourra pas être traité

En cochant la case, le(a) responsable confirme avoir pris connaissance du règlement du dispositif et déclare l'accepter. Cette mention vaut signature électronique.

Les demandes devront être déposées dans les trois semaines suivant la compétition. Les demandes d'aides pour les compétitions effectuées après le 1^{er} octobre de l'année en cours seront reportées en début d'année suivante.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CETTE DEMANDE

- 1 - Attestation fédérale certifiant de la participation effective du (des) sportif(s) au championnat** (nom du sportif, date et lieu de l'épreuve), précisant que celle-ci découle de(s) compétition(s) et de(s) qualification(s) préalable(s).
 - 2 - Attestation du club certifiant qu'aucune aide fédérale** ne leur est accordée pour ce(s) déplacement(s).
 - 3 - Relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC) du club dont le sportif dépend.**
 - 4 - Copie de la carte d'identité du sportif.**
 - 5 - Certificat de non imposition ou attestation parentale pour les jeunes, non imposables à la charge des parents.**
-

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Détail des déplacements du dossier	En France 50 €	Total

INFO PRATIQUE

La présente demande d'aide est à retourner, dûment remplie et accompagnée des pièces justificatives, au Conseil départemental du Cher, par courriel indiqué ci-dessus, ou à l'adresse suivante: Direction de l'éducation, de la culture et du sport - Hôtel du département - Place Marcel Plaisant - CS n° 30322 - 18023 BOURGES CEDEX.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services départementaux du département du Cher, de traiter votre demande relative à l'octroi d'une aide aux déplacements des sportifs individuels amateurs selon les modalités précisées dans le règlement voté par l'Assemblée départementale (délibération n° AD 17 /2019) en date du 28 janvier 2019 du Conseil départemental du Cher.
- au payeur départemental du Cher de verser l'aide attribuée
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Cher - Hôtel du Département - 1 Place Marcel Plaisant - CS n°30322 - 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr/>.

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.